

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Echange de visites entre S. A. S. le Prince Souverain et S. Exc. le Président de la République Française. Retour de S. A. S. le Prince Souverain.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel portant nomination d'un Sous-Agent. Arrêté municipal concernant la Bataille de Fleurs.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Distinctions honorifiques. Société de Conférences. — Edmond Rostand, par M. Henri Bertrand. — Les Carrières Coloniales, par le R. P. Pimolé. Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Fay-Yen-Fah ; M. Lauri Volpi dans le 4^e acte de La Favorite et dans Pagliacci. Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain a rendu visite à S. Exc. le Président de la République Française, au Palais de l'Élysée, le mardi 15 mars à 16 heures.

Son Altesse Sérénissime, qui était accompagnée du Comte de Maleville, Son Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à Paris, a été reçue, au pied de l'Escalier d'Honneur, par le Chef du Protocole, M. de Fouquières, et a été saluée par le Général Braconnier, Secrétaire Général de la Présidence, le Colonel Brosse, Commandant du Palais, ainsi que par les Officiers de service à l'Élysée, puis introduite aussitôt auprès du Président de la République.

Pendant l'entretien qui s'est poursuivi très cordialement durant plus d'un quart d'heure entre les deux Chefs d'Etat, le Prince a remis à Monsieur Paul Doumer les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

A l'issue de la visite, Son Altesse Sérénissime a été reconduite à Sa voiture avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, tandis que les Honneurs Militaires Lui étaient rendus par une Compagnie de la Garde Républicaine.

Le même jour à 17 heures, le Président de la République, accompagné du Général Braconnier, Secrétaire Général de la Présidence, a rendu Sa visite au Prince Souverain à l'Hôtel de la rue du Conseiller Collignon.

Reçu par le Ministre de Monaco en France, et introduit auprès de S. A. S. le Prince, le Président de la République s'est entretenu pendant un long moment avec Son Altesse Sérénissime, et, à son départ, a été reconduit jusqu'au pied de l'escalier par le Comte de Maleville et le Docteur Louët, Premier Médecin du Prince.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de M. le Docteur Louët, est rentré dans la Principauté aujourd'hui par le rapide de midi 15, venant de Paris.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913 relative aux fonctionnaires de l'ordre administratif, de l'ordre judiciaire et de la Sécurité Publique ; Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 mars 1932 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Paul Verrando est nommé Garçon de Salle au Lycée de Monaco (Tableau B, Catégorie F), en remplacement de M. Casimir Oscarre, admis à la retraite.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et pour les Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize mars mil neuf cent trente-deux.

Le Ministre d'Etat intérimaire,
H. MAURAN.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu les Ordonnances Souveraines sur la Police Municipale ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A l'occasion de la Bataille de Fleurs, qui aura lieu à Monte-Carlo, le samedi 19 mars 1932, la circulation des véhicules de toute nature, est interdite à partir de 10 heures jusqu'à 17 heures, sur l'avenue Saint-Michel, depuis l'avenue des Iris, jusqu'au boulevard des Moulins, ainsi que sur les Boulingrins ; elle est interdite de 12 heures à 17 heures sur tout le parcours clôturé du corso, compris sur le boulevard des Moulins, entre l'intersection de l'avenue de la Costa et de l'avenue du Château d'Eau et le refuge du carrefour de la Madone.

La circulation dans l'enceinte clôturée est également interdite à partir de la même heure, aux personnes non munies de cartes.

ART. 2.

Pendant la durée du corso, il ne sera permis de jeter que des fleurs ; la vente des bouquets ramassés à terre est absolument interdite, ainsi que celle des bouquets attachés au moyen de fil de fer et comportant des matières susceptibles de blesser les personnes.

Il est également interdit de lancer des bouquets avec violence sur les personnes. Le jet en parabole est seul permis. Il est expressément défendu de jeter des bouquets sur les carabiniers, les

agents de police et les sapeurs-pompiers de service, ainsi que sur les cochers et les chevaux.

Une vérification spéciale sera faite chez les marchands de fleurs, en ce qui concerne la confection de leurs bouquets.

Il sera procédé à la saisie de ceux montés en fil de fer ou matières solides.

ART. 3.

Il est interdit aux voitures prenant part à la fête de s'arrêter ou de stationner sur le parcours du corso, de manière à interrompre la circulation.

Le jet des bouquets ne commencera qu'après les trois coups de canon à 14 heures et devra complètement cesser après trois coups de canon, qui seront tirés à cet effet vers 16 heures.

ART. 4.

Les contraventions au présent Arrêté, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 15 mars 1932.

Le Président
de la Délégation Spéciale Communale,
CH. BELLANDO DE CASTRO.

ÉCHOS & NOUVELLES

S. M. le Roi de Suède a conféré la Croix de Chevalier de l'Ordre de Wasa à M. Auguste Kreichgauer, Attaché au Cabinet de S. A. S. le Prince, et à M. Armand Deleau, Commissaire Central, Commissaire Spécial, Chef de la Sécurité.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. Henri Bertrand qui a parlé, lundi dernier, d'Edmond Rostand, possède les brillantes qualités, non seulement du conférencier, mais de l'orateur. Sa voix est sonore, sa diction parfaite, sa parole abondante. Il est tour à tour jovial, ému, enthousiaste. Il n'hésite pas, quand il le faut, devant le vibrato et souligne du geste la courbe de la phrase.

Parlant d'un homme qu'il a beaucoup connu et aimé et d'un poète qu'il met au rang des plus grands, il a su communiquer sa flamme à son auditoire et l'entraîner, sinon le convaincre entièrement.

Il est sans conteste peu de figures plus sympathiques que celle d'Edmond Rostand. Rien de vil, rien de bas ne vient en altérer le charme. Son âme n'était habitée que par les sentiments les plus nobles, les plus généreux. M. Bertrand en a apporté les plus jolis témoignages.

Il fut un merveilleux homme de théâtre. Nul mieux que lui n'a su capter, amuser, émouvoir, enthousiasmer une foule. Il reçut des dons étincelants de poète : l'abondance, la verve, l'éclat, l'envol, et il toucha au chef-d'œuvre le jour où il rencontra un sujet qui s'adaptait à ses défauts aussi bien qu'à ses qualités. Mais il faut bien avouer que ces dons magnifiques furent souvent gâtés par un mauvais goût, une faconde et une préciosité incurables, et que le sentiment si vif et si noble, la pensée si brillante restent toujours en surface. Il n'y a ni

profondeur ni intimité et c'est pour cela peut-être qu'il est homme de théâtre et qu'il a si promptement et si sûrement conquis le public. Reconnaissons qu'on ne peut l'écouter sans être séduit et souvent ravi. Il aura laissé, depuis les *Romanesques* jusqu'à la *Fin de Don Juan*, sept pièces sur lesquelles, selon M. Bertrand, sa gloire repose comme la Rome antique sur les sept collines. Tout au moins méritent-elles d'être rappelées aux jeunes générations et tirées de l'injuste oubli où elles sont momentanément tombées, et assurent-elles à leur auteur une place enviable dans l'histoire de notre théâtre en vers.

M. Henri Bertrand a été chaleureusement acclamé.

M. C. T.

Les conférences du R. P. Pimolé, par leur entrain et leur bonne humeur, attirent toujours un nombreux public heureux de passer une agréable soirée. Celle de mercredi dernier sur « Les Carrières Coloniales » a été particulièrement goûtée.

Après nous avoir donné les raisons motivant le mépris qu'il y a vingt et trente ans, on avait pour les coloniaux, il s'adressa directement aux jeunes gens et jeunes filles qui rêvent aux colonies.

« N'est pas colonial qui veut », leur dit-il ; certes la vie coloniale a ses attraits, mais la vocation est nécessaire. Par vocation, il ne faut pas entendre le goût des aventures et des randonnées à travers la brousse ; le côté « romantique » ne suffit pas. Le futur colonial doit être d'un organisme normal et résistant : la vie sous les Tropiques est dure et pénible. Si on est faible, sujet à des maladies chroniques, mieux vaut rester en Europe.

Aux qualités physiques, il faut joindre les qualités intellectuelles et morales. Forte instruction pour tous, quoique à des degrés différents, selon la carrière ; les langues étrangères, surtout l'anglais, sont absolument nécessaires surtout si on se destine au commerce. Le colonial doit être aussi un débrouillard, avoir des idées sur tout, savoir aussi bien faire des briques que jardiner ou même soigner les malades.

Enfin, en raison du grand et beau rôle social joué chez les peuples inférieurs par le colonial quel qu'il soit, il devra être bon. Bon avec tous ses frères de race, bon avec les indigènes, mais d'une bonté sans faiblesse. Juste aussi, car les indigènes ont plus qu'on ne le croit généralement le sentiment de la justice : l'injustice, le mépris les éloignent de vous et provoquent quelquefois des vengeances terribles. A ces qualités morales il faut ajouter la bonne humeur, car le cafard ou congolite est l'ennemi mortel de tout colonial.

Après avoir donné un bref aperçu sur les différentes carrières coloniales : d'administrateur, magistrat, officier, médecin, ingénieur agronome, missionnaire, le R. P. Pimolé exalta dans un même élan tous les coloniaux, glorifiant leur rôle civilisateur, beaucoup trop méconnu par la Métropole.

Cette belle conférence, agrémentée d'anecdotes humoristiques et de superbes clichés, a valu à son auteur de chaleureux applaudissements. Nous souhaitons que le R. P. Pimolé poursuive l'an prochain ses instructives conférences coloniales.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 8 mars 1932, a prononcé les jugements suivants :

M. H.-A., employé, né le 31 mai 1879, à Nice (Alpes-Maritimes), demeurant à Monaco. — Port d'arme prohibée et menace verbale de mort sans ordre ni condition : 16 francs d'amende (avec sursis).

S. J.-J.-B., sans profession, né le 17 juin 1869, à Finalmarina (Italie), demeurant à Monaco ; C. L.-P., chauffeur, né le 15 novembre 1900, à Paris (xve), demeurant à Beausoleil ; R. J.-A., sans profession, né le 28 novembre 1883, à Monaco, y demeurant ; S. A.-A., sans profession, né le 2 novembre 1891, à Monaco, y demeurant ; P. J.-V., sans profession, né le 31 octobre 1882, à Monaco, demeurant à Monte-Carlo. — Infraction à la législation sur les jeux de hasard : 100 francs d'amende chacun.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Fay-Yen-Fah.

Fay-Yen-Fah, ouvrage musical relevant de l'art américain, fit sa première apparition en 1925, sur la scène de Monte-Carlo. Trois ans de suite les raffinés connaisseurs purent se familiariser avec ses originalités et ses beautés. Puis, cet ouvrage disparut. Après un silence, qui dut lui être pénible, voici que *Fay-Yen-Fah*, de nouveau, est venue solliciter admirations et applaudissements. L'opéra de MM. Templeton Crocker et Joseph Redding ayant conservé la meilleure partie de son charme, n'ayant rien perdu de sa puissance attractive et étant en somme resté sensiblement le même, il eût été assez étonnant qu'il ne retrouvât pas, en nombre à peu près égal, les bravos et les acclamations qu'il souleva autrefois. C'est ce qui est arrivé. Et c'est très bien ainsi.

L'exquise et divinement habillée M^{lle} Fanny Heldy, qui créa le rôle de Fay-Yen-Fah de façon éclatante est toujours, et comme comédienne, et comme chanteuse, infiniment charmante. C'est assez dire le succès que remporta cette tant séduisante artiste. MM. Stokking, Richard, Hérent et Marvini, tinrent avec le talent qui leur est propre, les divers autres personnages de l'œuvre heureuse de MM. Templeton Crocker et Joseph Redding.

M. Lauri Volpi dans le 4^e acte de
La Favorite et dans *Pagliacci*.

M. Lauri Volpi étant la grande vedette des représentations d'opéras, il est tout naturel qu'on lui fasse chanter des rôles où puissent s'épanouir les splendeurs de sa voix et s'affirmer les qualités d'émotion, de douceur et d'ampleur expressives qui le recommandent si spécialement à l'admiration des foules.

Après avoir été présenté dans *Rigoletto* et *la Tosca*, cette fois, c'est dans le dernier acte de *la Favorite* et dans *Pagliacci* que le renommé ténor vient de se faire entendre.

Dans le quatrième acte de *la Favorite*, non dépourvu de souffle et de tenue dramatique, si la musique est d'une nudité orchestrale affligeante, si toute banalité n'en est pas bannie, tout-à-coup, une page chaleureuse et de belle venue vous surprend, ou une franche mélodie, jaillie directement de l'inspiration, vous oblige à subir le joug de sa sensualité vocale. Et il arrive parfois à la mélodie de s'élever de la sensualité à l'émotion humaine. La romance « Ange si pur » est-elle autre chose qu'un douloureux sanglot ?

Quel dommage, puisqu'on avait la bonne chance d'avoir là M. Lauri Volpi, qu'au lieu de se contenter d'un seul de ses actes on n'ait pas donné *la Favorite* en entier ? Glissons.

M. Lauri Volpi interpréta la musique du *Cygne de Bergame* avec une intensité de conviction et une inouïe magnificence d'organe. Il mit une poignante émotion dans son chant. Il eut l'intelligence artiste de ne point soupiner la romance : « Ange si pur », mais, si pareille expression se peut employer, de la souffrir. Ce que la plupart des ténors, uniquement préoccupés de produire des effets de voix, se gardent bien de faire. M. Volpi fit montre dans le duo final d'une énergie de sincérité, et d'une éloquence d'expression sans pareilles, ne ménageant pas ses éclats de voix les plus sensationnels. Aussi, souleva-t-il d'inconcevables tonnerres d'applaudissements.

L'opéra de Leoncavallo, à enluminures et à bariolures exorbitantes, où la violence règne en maîtresse autoritaire, a la chance de posséder un prologue dont on ne peut nier le caractère et l'ampleur expressive et l'air « Ris donc Paillasse », pages qui ont assuré le succès des *Pagliacci* et ont rendu l'ouvrage populaire. Mais il n'y a pas que cela dans l'opéra du Maestro veriste, il y a un rôle que les ténors ambitionnent tous de chanter. Et ils n'ont pas tort, les ténors, car ainsi que l'on dit en argot de théâtre, Canio est « un rôle en or ». Donc, tout ténor qui se respecte et tend à l'immortalité doit revêtir la souquenille du Paillasse, crier sa jalousie, hurler sa douleur, tuer l'amant de sa femme et celle-ci par dessus le marché, tout cela dans un grand mouvement de colère tragique... Et le spectateur est pantelant de terreur. Et, le rideau tombé, l'enthousiasme ne connaît plus de bornes.

M. Lauri Volpi chante le rôle de Canio en artiste pouvant tout exiger de sa voix, soit en charme, soit en force, assuré qu'il est qu'elle obéira docilement à ses moindres caprices et à ses suprêmes volontés. En Paillasse, M. Volpi, torturé par la jalousie, suffoque de sanglots, pleure de vraies larmes. L'interprétation qu'il donne du malheureux pitre, abominablement trompé par sa carogne de femme, comme eût dit Molière, est impressionnante de vérité et d'humanité. Mais c'est principalement quand M. Volpi lance ses notes les plus retentissantes que la majorité, pour ne pas dire l'unanimité des auditeurs, est au comble de la jubilation la plus éperdue. Alors, ce ne sont que marques bruyantes d'admiration, pâmoisons, acclamations et ovations...

Et le triomphe de M. Volpi prend de si formidables et de si extravagantes proportions, que les autres artistes disparaissent complètement. Cherchez tant que vous voudrez, sur la scène, il n'y a que M. Lauri Volpi. Lui seul et c'est assez.

A. C.

DANS LES CONCERTS

Le mercredi 9 mars, au *Gala de Musique Viennoise*, le public porta aux nues M. Clémens Krauss, directeur de l'Opéra et de l'Orchestre Philharmonique de Vienne, et M^{me} Adèle Kern, soprano de l'Opéra de Vienne.

La première partie de ce *gala*, qui avait attiré une foule incalculable, était consacrée à plusieurs œuvres et fragments d'œuvres de Schubert.

Dans l'exécution de *la Symphonie inachevée*, M. Clémens Krauss s'avéra excellent batteur de mesures, certes, mais ne fit oublier aucun des grands chefs d'orchestre qui dirigèrent, ici, cette composition réputée, à commencer par M. Paul Paray. M. Krauss accompagna remarquablement *la Berceuse*, l'adorable *Sérénade*, chantées par M^{me} Adèle Kern, et dirigea de la plus louable façon l'*Entracte*, un peu longuet, et le *Ballet*, plutôt quelconque, de *Rosamunde*. Mais où M. Clémens Krauss affirma et sa valeur et sa personnalité, c'est lorsqu'il conduisit, et combien merveilleusement ! des pages de Johann Strauss. C'est purement un délice qu'une exécution de *Valses*, *Pizzicato*, *Pièce humoristique*, *Air*, *Ouverture*, dirigée avec cette foi et cette âme tzigane, avec cet entrain, cette fougue et avec ce je ne sais quoi de convaincu, de vibrant et de viennois qu'il faut posséder, si l'on veut donner une idée exacte de la couleur, complète du pittoresque, parfaite du rythme, de la musique de Johann Strauss.

M. Clémens Krauss indique avec une sorte d'amour les mouvements de valse. Son corps, obéissant aux injonctions du bâton, suit les bercements du rythme. Il y a des moments où il semble que l'ivresse des Trois Temps lui monte à la tête...

Il fournit une interprétation fidèle, pleine de vie et quasi sans pair des *Feuilles du matin* (valse), de *Polka-Pizzicato*, de *Perpetuum mobile* (pièce humoristique) et de l'*Ouverture de la Chauve-Souris*. Bravos et acclamations ne chôment pas.

M^{me} Adèle Kern est une petite personne souriante et aimable, à la voix souple, agile, claire et gazouillante. Elle ne manque ni d'intelligence, ni de sentiment. Ce qu'elle fait est d'un gentil travail vocal, mais sans vaste envolée. M^{me} Adèle Kern révéla surtout les jolies multiples de son talent dans *Rêve de Printemps*, dans un air de *la Chauve-Souris* et dans le beau *Danube bleu*, valse, d'une popularité mondiale.

La chanteuse, au cours du *Gala*, accumula cocottes sur gargouillades, points d'orgue sur fusées de notes et se surmena pour faire étinceler les caractéristiques beautés des inspirations très viennoises de l'illustre Johann Strauss. Elle y réussit si extraordinairement que la salle était en ébullition. Ah ! ce vieux *Danube bleu*, représentatif de toute une époque, non, on ne saurait dire avec quelle intensité de plaisir on l'écoula, avec quelle fureur on l'applaudit. L'emballement était tel, à l'audition de l'aimée « symphonie » viennoise, que si, par aventure, l'on avait joint à cet immortel *Danube* ou la *Valse des Roses* ou la *Vague*, de Métra, c'est à se demander à quel degré de folie l'enthousiasme aurait bien pu atteindre. Car, lorsqu'on prend de la Valse, on n'en saurait trop prendre. Chose à noter : en même temps que les robes s'allongent, voilà que la faveur publique paraît revenir à la Valse, si injustement dédaignée. Est-ce que vraiment les brutalités et les laideurs des danses, engendrées par les *Jazz* et les *musiques nègres*, cesseraient de plaire ? Est-ce que l'élégance des mouvements et la grâce des rythmes reprendraient leurs droits ?

Très incroyable, et peut-être davantage, fut le triomphe remporté par M^{me} Adèle Kern, par M. Clémens Krauss, par les inventions musicales viennoises et, surtout, par les fameux Trois Temps qui firent la gloire de Johann Strauss.

Le vendredi 11 mars, dans un *Récital* donné par le *Trio de Monte-Carlo*, composé comme l'on sait de trois éminents artistes, on entendit plusieurs pages musicales de bon et noble choix, qui enchantèrent les auditeurs.

Disons-le, puisque c'est la vérité, MM. René Guillou, pianiste, Marcel Reynal, violoniste, et Umberto Benedetti, violoncelliste, sont d'admirables exécutants, pleins de qualités brillantes, infiniment sensibles aux délicatesses et aux magnificences de la beauté musicale. Il n'y a plus à chanter les louanges de Marcel Reynal et d'Umberto Benedetti, dont le mérite est indiscutable et la réputation solidement établie. Nous avons eu déjà si souvent l'occasion de clamer tout le bien que nous pensons de pareils artistes que nous ne voyons plus trop ce que nous pourrions dire encore de ces deux complets et parfaits virtuoses dont le talent n'a d'égale que l'extrême modestie.

M. René Guillou est un musicien de sève rare et de raffinée culture, confiné, ici, pour l'instant, dans la fon-

tion extrêmement délicate d'accompagnateur, et qui trouve moyen, en accomplissant sa besogne ingrate, de montrer quel artiste il est. M. René Guillou, prix de Rome s. v. p., tient miraculeusement bien sa place dans le Trio de Monte-Carlo. Aussi, Marcel Reynal, Umberto Benedetti et lui constituent-ils une réunion d'exécutants comme l'on n'en rencontre pas tous les jours.

Nous ne donnerons pas le dénombrement des morceaux qu'exécutèrent, tantôt M. Marcel Reynal, tantôt M. Benedetti, accompagnés par M. René Guillou, tantôt M. Guillou seul, enfin, tous trois ensemble. MM. Guillou, Reynal et Benedetti ravirent connaisseurs et amateurs. L'on couvrit de bravos ces peu communs et impeccables virtuoses du piano, du violon et du violoncelle.

A. C.

Vente de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés fait double à Monaco le 26 février 1932, enregistré à Monaco le premier mars suivant, folio 89, recto, case 6, M. Louis BORDERO, garagiste, demeurant à Monaco, passage Doda, Maison Bonamas, et M. Rodolphe GAZZA, garagiste, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Michel, Villa Saint-Michel, ont cédé à M. Jean-Pascal AMBROGGIO, employé, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Laurent, n° 7, un fonds de commerce de garage, vente et achat d'automobiles, d'accessoires pneumatiques, essence, huile, etc., exploité à Monte-Carlo, rue de la Source, n° 10, sous le nom de Garage de la Source.

Oppositions, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans le délai de dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 17 mars 1932.

(Signé :) AMBROGGIO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-neuf février mil neuf cent trente-deux, M^{me} Marie-Jeanne REMILLIEUX, veuve de M. Claude-Jean-Casimir MOURIER, et M^{me} Marcelle REMILLIEUX, épouse divorcée de M. Etienne GIRARD, demeurant à Monte-Carlo, 4, rue des Oliviers, ont cédé à M. François GIORCELLI, restaurateur, demeurant à Monaco, 23, boulevard Charles III, le fonds de commerce d'hôtel, restaurant et bar, connu sous le nom d'Hôtel de l'Etoile, qu'elles exploitaient à Monte-Carlo, 4, rue des Oliviers.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 17 mars 1932.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE COMMERCIALE
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur
20, rue Caroline, Monaco.

AVIS UNIQUE DE GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé du 1^{er} mars 1932, enregistré, M. Pierre DUCOUDERT, propriétaire du fonds de commerce du Chatam Bar Restaurant, sis 11 et 13, avenue de Monte-Carlo, à Monte-Carlo, a donné en gérance pour la durée de deux années, à dater du 1^{er} février 1932, le fonds de commerce ci-dessus désigné à M. Georges BAAR, barman, demeurant 11, avenue de Monte-Carlo, à Monte-Carlo.

Les fournisseurs sont informés que tous les frais d'exploitation sans exception concernant la dite gérance sont à la charge entière et exclusive de M. Georges Baar.

Pour tous renseignements, Agence Commerciale (Marchetti), 20, rue Caroline, Monaco.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 18 Avril 1932, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 avril 1931;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu. Quitus à donner aux Administrateurs;
- 5° Application des bénéfices; fixation du dividende;
- 6° Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriété);
- 7° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou ès-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts;
- 8° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Jeton de présence attribué aux Actionnaires: 2 francs par action et 1 franc par cinquième présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco
3, avenue de la Gare.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART

Les jeudi 17 et vendredi 18 mars courant, à 14 h. 30, à la Galerie d'Albert Soccac, terrasse du Park Palace, à Monte-Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de meubles, objets mobiliers, tapis, tableaux, gravures, etc...

Au comptant, 5 % ou 11 % en sus.

L'Huissier,
(Signé :) SOCCAL.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco
3, avenue de la Gare.

Vente aux enchères publiques

Le lundi vingt et un mars mil neuf cent trente deux, à quatorze heures trente, à la Galerie Albert Soccac, terrasse du Park Palace, à Monte-Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de meubles, objets mobiliers, tableaux, gravures, vases, tables, sièges, fauteuils, etc.

Au comptant, 5 ou 11 % en sus.

L'Huissier: CH. SOCCAL.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE VOLONTAIRE
après Décès

Le Mardi 5 avril 1932, à 10 heures du matin, à Monaco-Ville, en l'étude et par devant M^e Eymin, notaire, il sera procédé à la vente par adjudication, aux enchères publiques, en cinq lots, des immeubles ci-après dépendant, dans la Principauté de Monaco, de la succession de M^{me} veuve PHILLIPS, savoir :

PREMIER LOT.

Villa de Gabriac, n° 2, avenue de Périgord, à Monte-Carlo, élevée d'un étage sur rez-de chaussée et sous-sol, jardin, superficie en sol 638 mètres carrés environ, libre de toute location;

Mise à prix..... 1.000.000 de fr.

DEUXIÈME LOT.

Villa l'Oasis, n° 9, avenue Roqueville, rue Bel-Respiro et rue Bellevue, à Monte-Carlo, superficie en sol 600 mètres carrés environ, revenu annuel actuel, brut : 92.705 francs ;

Mise à prix..... 1.200.000 frs.

TROISIÈME LOT.

Palais Verdi, rue Bosio prolongée, à Monaco-Condamine, superficie en sol 424 mètres carrés, revenu annuel actuel, brut : 85.100 francs.

Mise à prix..... 1.200.000 frs.

QUATRIÈME LOT.

Villa Marie-Joseph, n° 52, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, superficie en sol 492 mètres carrés environ, revenu annuel actuel, brut : 51.710 francs ;

Mise à prix..... 800.000 frs.

CINQUIÈME LOT.

Villa Rocher de Cancale, n° 24, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, superficie en sol 359 mètres carrés, revenu annuel actuel, brut : 47.400 francs ;

Mise à prix..... 800.000 frs.

Prix payables dans les deux mois de l'adjudication. Consignation pour enchérir : cent cinquante mille francs pour chacun des premier, deuxième et troisième lot et cent mille francs pour chacun des quatrième et cinquième lot.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Eymin, notaire, chargé de la vente, dépositaire du cahier des charges, et à M^e E. S. M. Perowne, solicitor, 8, avenue de la Victoire à Nice.

Société « Auto-Riviera »

Société Anonyme au Capital de 2 millions de francs

AVIS DE CONVOCATION

MM. les Actionnaires de la Société « Auto-Riviera » sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le vendredi quinze avril mil neuf cent trente-deux, à quinze heures, au siège social, à Monte-Carlo, rue des Lilas, n° 6.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de 10 actions ayant déposé leurs titres au siège social, six jours, au moins, avant la réunion de l'Assemblée.

La production d'un récépissé de dépôt, délivré par une banque ou par la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des comptes, s'il y a lieu ; quitus aux Administrateurs ;
- 4° Fixation du dividende ;

- 5° Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
 6° Renouvellement du mandat de deux Administrateurs sortants et rééligibles ;
 7° Nomination des Commissaires aux Comptes ;
 8° Rapport sur les affaires traitées par les Administrateurs directement ou indirectement avec la Société ;
 9° Autorisation à accorder aux Administrateurs, conformément à l'article 27 des Statuts.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ DES HOTELS BRISTOL ET MAJESTIC

SOCIÉTÉ ANONYME
 Siège social : 23, boulevard Albert I^{er}, Monaco.

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme dite Société des Hôtels Bristol et Majestic sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le lundi 4 avril 1932, au siège social, 23, boulevard Albert I^{er}, à 10 h. $\frac{1}{2}$, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3° Lecture du bilan et du compte de Profits et Pertes, approbation des comptes de l'exercice et quittés à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1931-1932 et fixation de leur rétribution ;
- 6° Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. signale au public que son Agenda Artistique et Littéraire ne sera pas édité en 1932.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets d'Aller et Retour de fin de semaine à prix réduits pour les Stations de Sports d'Hiver des Alpes et du Jura délivrés à l'occasion des Fêtes de Pâques.

Ces billets comportent une réduction de 50 % sur deux fois le prix d'un billet simple.

Ils sont valables :

Au départ de Paris et de Marseille, du vendredi 25 mars (midi) au mercredi suivant (midi) ;

Au départ de Dijon-Ville, Besançon, Lyon, Saint-Etienne, Grenoble et Genève, du samedi 26 mars (midi) au mardi suivant (minuit).

Les voyageurs munis de ces billets ont droit à une franchise de bagages de 20 kilos pour le transport exclusif de leur matériel de sport.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LA ROUTE DES ALPES EN AUTOCARS P.-L.-M.

Tous les jours du 1^{er} mars au 31 octobre, les autocars P.-L.-M. conduisent dans la journée, de Grenoble à Nice et inversement.

L'itinéraire suivi (Col de la Croix Haute, Digne — où l'on déjeune) est celui qu'en hiver les mêmes autocars parcourent en deux jours.

Jusqu'au 20 mai, ce service est en correspondance avec les autocars qui relient Aix à Grenoble, dans la journée, avec étape de déjeuner à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LA CORSE A 24 HEURES DE PARIS

Le train 15 (1^{re}, 2^{me} classes, lits-salon, couchettes, wagons-lits de 1^{re} et de 2^{me} classes, wagon-restaurant), assure la liaison rapide et commode entre Paris et la Corse.

En partant de Paris à 17 h. 05 le lundi, le mercredi ou le vendredi, on arrive à Nice le lendemain à 10 h. 30, assez tôt pour embarquer sur le paquebot qui part à midi. Un autobus P.-L.-M. transporte de la gare au port les voyageurs et leurs bagages.

Les mardis et samedis, on accoste à Calvi ; le jeudi, à Ile-Rousse.

(Un autre paquebot quitte Nice le vendredi à 9 heures et arrive à 18 h. 25 à Ajaccio.)

La visite de l'île est assurée par des autocars P.-L.-M. au départ d'Ile-Rousse, de Calvi, d'Ajaccio, de Bastia et de Corte, villes pourvues d'excellents hôtels. On y trouve des bureaux d'autocars P.-L.-M., une Agence P.-L.-M. de tourisme à Bastia et deux à Ajaccio.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets et enregistrent les bagages à destination des ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Ile-Rousse et des gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzanova qui (ainsi que les Agences P.-L.-M. d'Ajaccio et de Bastia) assurent les mêmes opérations pour le retour.

LISEZ

JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques

Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

— Téléphone 3-33 —

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^D DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Suivant exploit de M^e Ch. Soccal, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66